

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1163>



- Arrêté du 3 mai 2021
modifiant l'arrêté du 19 avril
2019 définissant les familles
de métiers en classe de
NOUVEAU
seconde professionnelle
mentionnées à l'article D. 333-2
du code de l'éducation

Date de mise en ligne : dimanche 13 mai 2021

- T.V.P. - TEXTES REGLEMENTAIRES -

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0119 du 23 Mai 2021